



Bulletin Officiel

N°7539 Jeudi 29 janvier 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

SUSPENSION DE LA COTATION DU TITRE DE LA SOCIETE -AETECH

3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

5

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

9

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

13

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE SODEK – SICAR – AGO -

15

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE SODEK – SICAR – AGE -

16

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SANIMED

17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

- LES CIMENTS DE BIZERTE

ANNEXE III

COMMUNIQUES DE PRESSE

- BH ASSURANCE : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UNE ADMINISTRATRICE OU D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.F.B.T.

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE SODEK - SICAR

بلاغ هيئة السوق المالية

تعليق التداول على أسهم شركة "آي تاك"

تعلم هيئة السوق المالية مساهمي شركة "آي تاك" والعموم أنّ اجتماعاً انعقد بتاريخ 28 جانفي 2026 بمقرّ الهيئة، بحضور المدير العام لشركة "آي تاك" والمساهم المرجعي للشركة، وكلّ من السيد وليد ملّيك، مراقب الحسابات المعين من قبل الجلسة العامة العاديّة المنعقدة بتاريخ 11 نوفمبر 2025، وسلفه السيد نور الدين بن عربية.

وقد خُصص هذا الاجتماع للنظر في الوضعية المالية للشركة وفي التحفظات المتكرّرة وغير المسوأة المسجلة على امتداد سنتين متتاليتين، كما وردت ضمن تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالقواعد المالية الفردية والمجمعة المختومة في 31 ديسمبر 2024.

وعلى إثر هذا الاجتماع، تقرر تعليق تداول سهم شركة "آي تاك" ابتداءً من يوم الخميس 29 جانفي 2026. وتبقى إعادة التداول رهينة قيام شركة "آي تاك"، وفي الأجل المتفق عليه، بنشر بلاغ يتضمّن بصفة خاصة ما يلي:

- قوائم مالية فردية ومجمعة "pro forma" مختومة في 31 ديسمبر 2024 ومرفقة برأي مراقب الحسابات؛
- مؤشرات النشاط المتعلقة بالثلاثيات الأربعة لسنة 2025، وذلك طبقاً للمؤشرات المعتمدة بالنسبة لقطاع نشاطها؛
- تاريخ انعقاد الجلسة العامة العاديّة المخصصة للبتّ في تعيين مراقب حسابات جديد خلفاً للسيد وليد ملّيك الذي لم يقبل مهمة تدقيق القوائم المالية لسنة 2025؛
- مخطّط لإعادة هيكلة الأموال الذاتية للشركة يهدف إلى تسوية وضعيتها المالية، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Suspension de la Cotation du titre de la Société «Aetech »

Le Conseil du Marché Financier (CMF) porte à la connaissance des actionnaires de la société Aetech ainsi que du public qu'une réunion s'est tenue le 28 janvier 2026 au siège du CMF avec le Directeur Général de la société Aetech, l'actionnaire de référence de ladite société, M. Walid Mlik, commissaire aux comptes nommé par l'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 2025, ainsi que son prédecesseur, M. Noureddine Ben Arbia.

Cette réunion a été consacrée à l'examen de la situation financière de la société et des réserves récurrentes et non régularisées, relevées sur deux exercices consécutifs, telles que mentionnées dans les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024. Au terme de cette réunion il a été décidé de suspendre la cotation de la valeur Aetech à partir du **jeudi 29 janvier 2026**. La reprise de la cotation reste tributaire de la publication par la société Aetech, dans le délai convenu, d'un communiqué contenant notamment :

- Des états financiers individuels et consolidés en proforma arrêtés au 31.12.2024 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes.
- Des indicateurs d'activité au titre des quatre trimestres de l'année 2025 et ce, conformément à ceux fixés pour son secteur ;
- La date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement de M. Walid Mlik n'ayant pas accepté la mission d'audit des états financiers de l'exercice 2025.
- Le plan de restructuration des fonds propres de la société pour la régularisation de sa situation financière, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبى حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23

من	القانون	عدد	سنة	المؤرخ
		117	لسنة	1994

في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادساً من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبى حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعال للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبى الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الواقع والوضعيات التالية تُعدُّ على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادساً المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو التربوية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبى الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقاً لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثراً لها، منفردة أو مجتمعة، جوهرياً بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للاداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوّاة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الحسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقيد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية.

كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الواقع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلّي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالواقع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الجسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يتعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الواقع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافية الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملاً بمهامها الرامية إلى حماية الأدخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقاً لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعد من المعطيات الجوهرية التي يتعين الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغييرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والأفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقواعد المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسخير الشركة أو المجموعة؟
- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصریح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؟
- تقييم الانعکاسات الحالية والمتوترة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظمات الحكومة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة، وإلى التنسيق مع مراقبين حساباتها، بما يضمن جودة وامانة ومطابقة المعلومات المنصورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l’Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l’Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d’avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l’Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d’accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l’intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l’Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l’investisseur d’apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l’empreinte carbone des produits exportés ;
- L’évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l’activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d’exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l’ensemble des sociétés faisant appel public à l’épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة ب்தقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحكومة الرشيدة والنفذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بذلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبق على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ الشركات

استدعاء للجنة العامة العادية

شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين

المقر الإجتماعي: شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي الطابق الثاني القصررين – 1200

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين مدعاوون لحضور إجتماع الجلة العامة العادية وذلك يوم الجمعة 30 جانفي 2026 على الساعة الثالثة بعد الزوال بالمقر الإجتماعي للشركة وذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي :

1. المصادقة على طرق وأجال استدعاء الجلة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2024.
2. تلاوة تقرير مجلس الادارة حول نشاط الشركة لسنة 2024 .
3. تلاوة تقارير مراقب الحسابات العام و الخاص عن السنة المالية 2024.
4. المصادقة على التقرير السنوي لمجلس الادارة والقوائم المالية لسنة 2024.
5. تخصيص نتائج السنة المالية 2024.
6. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية والمبرمة خلال السنة المالية 2024.
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الادارة خلال السنة المالية 2024.
8. ابراء ذمة أعضاء مجلس الادارة عن السنة المالية 2024.
9. تسمية أعضاء مجلس الادارة للسنوات 2026-2027-2028.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين

المقر الاجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي القصرين - 1200

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين مدعاوون لحضور إجتماع الجلة العامة الخارقة للعادة وذلك يوم الجمعة 30 جانفي 2026 على الساعة الرابعة مساءا بالمقر الاجتماعي للشركة وذلك

للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي :

1. النظر في وضعية الشركة حسب مقتضيات الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية.
2. التخفيض والترفيع في رأس مال الشركة حسب مخرجات مجلس الإدارة وتنقیح القانون الأساسي.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 / BP 68 Markez Sahnoun

La société SANIMED publie ci dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4 ème trimestre de l'année 2025 :

Libellé	4 ème Trimestre			Cumul au 31 Décembre		
	En dinars	2025	2024	Variation en %	2025	2024*
1- Chiffre d'Affaires	6 173 806	8 529 692	-28%	28 402 884	32 704 577	-13%
CA Local	4 040 320	4 427 622	-9%	16 091 694	19 158 190	-16%
CA Export	2 133 486	4 102 070	-48%	12 311 190	13 546 387	-9%
2- Production	5 252 376	7 855 943	-33%	25 620 189	28 102 394	-9%
3- Investissements				942 535	4 781 107	-80%
4- Engagements bancaires				112 614 605	108 563 819	4%
Dettes à Moyen et Long terme				107 423 303	104 434 952	3%
Dettes à Court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)				5 191 303	4 128 867	26%

* Les chiffres de l'année 2024 sont audités.

Commentaires sur les indicateurs d'activité du Quatrième trimestre 2025 :

Sur l'ensemble de l'année 2025, le chiffre d'affaires global de SANIMED s'est établi à 28 403 mDT, contre 32 705 mDT en 2024, enregistrant ainsi un repli de 13%. Cette diminution est dûe essentiellement à la non concrétisation des commandes fermes sur le marché export et ce à cause des contraintes financières ayant impacté les approvisionnements.

- ✓ Le chiffre d'affaires local est passé de 19 158 mDT en 2024 à 16 092 mDT en 2025, soit une baisse de 16%. Ce recul est principalement lié à la disponibilité limitée des produits finis, résultant des perturbations de la production durant l'année, notamment en lien avec la mise en œuvre et le bouclage du programme de restructuration financière, ce qui a affecté la capacité de la société à répondre pleinement à la demande croissante du marché local.
- ✓ Le chiffre d'affaires à l'export s'est établi à 12 311 mDT en 2025, contre 13 546 mDT en 2024, soit une baisse limitée à 9%. Cette relative résilience de l'activité export s'explique par le maintien des débouchés à l'international, malgré les retards d'approvisionnement et les contraintes de production ayant affecté certaines périodes de l'année, ainsi que des perturbations ayant impactés le marché algérien suite à la décision des autorités algériennes de limiter les importations.
- ✓ La production annuelle a atteint 25 620 mDT en 2025, contre 28 102 mDT en 2024, soit une baisse de 9%. Cette évolution reflète l'impact cumulé des retards d'approvisionnement et des ajustements opérés sur la planification tout au long de l'année, dans une logique d'adaptation du niveau de production à l'évolution des ventes.
- ✓ Les investissements réalisés en 2025 se sont élevés à 943 mDT.

- ✓ Les engagements bancaires se sont établis à 112 615 mDT au 31 décembre 2025, contre 108 564 mDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de **4%**.

Malgré le repli de l'activité enregistré en 2025, la société dispose d'un carnet de commandes important export et local, témoignant du maintien de la demande pour ses produits, Sanimed est en pourparlers avancée pour renforcer son positionnement sur les marchés italiens et lybiens.

Fait marquant de l'exercice 2025 :

L'année 2025 est marquée par la réalisation de l'opération de l'augmentation du capital passant de 16 554 mDT à 26 661,285 mDT .L'effet de cette augmentation de capital ne sera apprécié au cours de l'année 2026 qu'après l'achèvement de la restructuration de la dette bancaire ce qui permettra l'augmentation graduelle de la production et du chiffre d'Affaires conformément au business plan (2026 -2030) validé par le conseil d'administration du 09 juillet 2025.

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		131,359	132,089	132,110
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		184,119	185,314	185,344
3 UNION FINANCIERES ALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		151,696	152,389	152,413
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		165,830	166,728	166,758
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		156,578	157,212	157,235
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		163,479	164,272	164,300
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		148,415	149,037	149,063
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		61,194	61,550	61,561
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		45,127	45,331	45,339
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		153,423	154,181	154,207
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		134,316	134,918	134,939
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		134,213	134,892	134,916
13 TUNISO-EMIRATESICAV	AUTO GÉREE	07/05/07		115,794	116,479	116,500
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		107,343	107,864	107,882
15 AFC AMANET SICAV	AFC	05/12/24		108,373	108,889	108,907
16 ATTJARI PREMIUM SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25		101,925	102,319	102,334
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		23,481	23,584	23,588
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		163,147	163,911	163,936
19 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		154,717	155,975	155,989
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,830	14,893	14,895
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		227,199	228,323	228,362
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		127,181	127,694	127,713
23 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21		132,985	133,536	133,557
24 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		18,602	18,694	18,698
25 FCP AFC AMANET	AFC	12/09/23		118,456	119,040	119,060
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		113,867	114,776	114,796
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,520	2,541	2,544
SICAV MIXTES						
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		85,246	86,099	86,220
29 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		177,793	178,109	178,682
30 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		134,948	140,433	141,832
31 AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20		139,702	140,350	140,375
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		201,413	210,691	213,538
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		725,391	749,614	756,749
34 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		161,038	171,912	173,518
35 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		227,064	232,197	235,845
36 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		133,347	135,326	135,306
37 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		192,550	196,097	196,838
38 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		219,929	226,386	229,718
39 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		201,389	207,682	210,807
40 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		36,499	38,439	38,872
41 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		117,256	118,295	118,568
42 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,377	1,431	1,443
43 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,500	1,596	1,616
44 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		110,139	114,677	115,622
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
45 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		3 036,892	3 068,175	3 097,338
46 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		335,722	346,199	352,934
47 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		4,247	4,423	4,519
48 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,652	3,784	3,850
49 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		54,424	54,041	55,472
50 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,578	1,582	1,586
51 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,598	1,652	1,680
52 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,689	1,752	1,793
53 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		21,778	22,200	22,415
54 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		17,145	17,218	17,280
55 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		22,294	23,053	23,357
56 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		6 617,405	6 671,269	6 698,315
57 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		123,577	129,249	132,876
SICAV ACTIONS						
58 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		133,084	136,388	137,775
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
59 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,849	1,917	1,964

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL					
			Date de paiement	Montant								
OPCVM DE DISTRIBUTION												
SICAV OBLIGATAIRES												
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	115,816	115,830					
61 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	103,155	103,171					
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	110,247	110,267					
63 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	107,012	107,027					
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	113,954	113,971					
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	109,240	109,258					
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	105,722	105,740					
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	110,908	110,926					
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	110,356	110,375					
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	107,948	107,964					
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	107,887	108,375	108,393					
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	107,312	107,331					
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	111,460	111,479					
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	107,001	107,019					
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	107,898	107,904					
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	110,984	111,000					
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	106,321	106,338					
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE												
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	117,496	117,511					
78 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	109,754	109,773					
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	113,822	113,841					
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	109,841	109,861					
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 076,295	1 076,474					
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	10 892,801	10 894,669					
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	108,584	108,603					
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE												
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	110,120	110,450					
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/08/25	-	-	103,736	104,167	104,469					
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	82,834	83,655					
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	164,954	166,461					
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	18,523	18,640					
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	400,553	419,706	423,914					
90 STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 076,314	3 114,144					
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	70,057	70,166					
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	55,499	55,498					
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	117,797	118,598	118,707					
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE												
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	23,615	23,989					
95 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	22,910	23,244					
96 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	19,368	19,583					
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	115,100	116,580					
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	103,967	105,872					
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	108,968	110,628					
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	116,485	116,861					
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	128,245	129,736					
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	15,724	15,819					
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	124,480	128,854	130,407					
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	107,658	108,975					
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE												
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	140,796	142,373					
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	195,789	200,623					
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	195,425	200,007					
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	246,145	247,462					
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	221,849	222,624					
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	218,226	219,343					
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	38,575	39,000					
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	13 482,209	13 501,953					
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	135,037	137,960					
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	6 957,726	7 022,849					
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	13,649	13,814					
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	203,619	207,097					
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	15 027,012	15 187,002					
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	13 643,422	13 986,201					
119 FCP JASMIN 2033	MATRIX BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	11 935,154	12 055,625					
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	13 339,022	13 355,400					
121 FCP FUTURE 10	MATRIX BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	12 125,083	12 284,330					
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	13,768	14,014					
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	137,574	137,954					
124 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	123,897	126,480					
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE												
125 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	144,426	146,311					
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE												
126 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 377,350	1 401,493					

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{eme} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d>Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arike El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	- 34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Les Ciments de Bizerte

Siège social : Baie de Sebra Bp 53 – 7000 Bizerte

La société les Ciments de Bizerte publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} Trimestre 2025

Indicateurs :

	4 ^{eme} trimestre 2025	4 ^{eme} trimestre 2024	VAR %	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024	VAR %	du 01/01/2024 au 31/12/2024
PRODUCTION							
Clinker en tonnes	0	0	0%	0	0	0%	0
Ciment en tonnes	36 770	28 627	+28.44%	119 317	129 293	-7.71%	129 293
Chaux en tonnes	833	494	+68.62	1 923	2 495	-22.92	2 495
CHIFFRE D'AFFAIRES							
Ventes locales et revenus du quai en dinars	9 069 356	5 870 318	+54.49%	40 513 080	30 889 087	+31.15%	30 889 087
Exportation équivalent en dinars	0	0	0%		0	0%	0
Total H.T.V.A.	9 069 356	5 870 318	+54.49%	40 513 080	30 889 087	+31.15%	30 889 087
INVESTISSEMENTS							
En dinars HTVA				159 074	0	+100%	0
ENDETTEMENTS EN DINARS							
Principal				98 160 465	97 223 982	+0.96%	97 223 982
Intérêts				24 206 413	25 673 256	-5.71%	25 673 256
Total				122 366 878	122 897 238	-0.43%	122 897 238
Crédits de Gestion en dinars				23 409 990	28 507 037	-17.87%	28 507 037

Commentaires :

1-FAIT MARQUANT :

La persistance de l'arrêt de la production de clinker pendant plus d'une année, conjuguée à la réduction de l'activité de la société au seul broyage de faibles volumes de clinker importé ou acquis localement, a contribué à l'aggravation de sa crise financière. Cette situation a entraîné une détérioration progressive de sa situation financière, fragilisant ainsi ses équilibres économiques et compromettant sa capacité à honorer ses engagements.

2-PRODUCTION ET CHIFFRE D'AFFAIRES :

La suspension continue de la production de clinker tout au long de l'année 2025 est due à l'absence de combustible, en l'occurrence le coke de pétrole, seule source d'énergie permettant le fonctionnement du

four. Cette situation résulte des difficultés financières rencontrées par la société, lesquelles l'ont empêchée d'assurer l'importation de cette matière première.

La production de ciment au cours du quatrième trimestre 2025 s'est établie à 36 770 tonnes, contre 28 627 tonnes au quatrième trimestre 2024, soit une hausse de 28,44 %. Cette progression s'explique principalement par une intensification ponctuelle de l'activité de broyage, rendue possible grâce à l'utilisation de clinker importé ou acquis localement.

La production de chaux au cours du quatrième trimestre 2025 s'est élevée à 833 tonnes, contre 494 tonnes au quatrième trimestre 2024, enregistrant ainsi une hausse de 68,62 %. Cette hausse est due à la demande de chaux constatée sur le marché national ainsi que dans le secteur.

Le chiffre d'affaires local de la société **Les Ciments de Bizerte** durant ce 4^{ème} trimestre 2025 a augmenté de 3 199 038 DT, soit +54,49% par rapport à la même période de 2024, passant de 5 870 318 DT à 9 069 356 DT en 2025. Aussi le chiffre d'affaires total de la société **Les Ciments de Bizerte** durant l'année 2025 a connu la même hausse, passant de 30 889 087 DT en 2024 à 40 513 080 DT en 2025.

Durant ce trimestre, l'activité de déchargement des navires de coke de pétrole a généré des revenus hors taxes de 1 398 564 DT, suite au déchargement de sept (07) navires, pour une quantité globale de 116 547 tonnes.

3-L'ENDETTEMENT :

Compte tenu de la continuité de la crise financière de la société, elle n'a pas pu honorer ses engagements envers ses fournisseurs ainsi que ses dettes bancaires.

4-PERSPECTIVES :

Les perspectives du premier trimestre 2026 s'articulent autour des axes suivants :

- La maîtrise des coûts de production et de distribution, dans un contexte de contraintes financières persistantes.
- La poursuite de l'achat de clinker et de son broyage, dans l'attente de la reprise effective de la production de clinker, afin de préserver et consolider la part de marché de la société.
- L'amélioration de la présence commerciale et de la part de marché de la société au niveau local.
- Le maintien d'un climat social serein.
- La continuité des activités de déchargement du coke de pétrole (pet coke) au profit de l'ensemble des opérateurs du secteur

Avis des sociétés (*)

Communiqué de Presse

BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis

Appel à candidature pour la désignation de deux

Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration

1- OBJET DE L'APPEL A CONDIDATURE :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et en application des exigences légales régissant les sociétés admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, BH ASSURANCE lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants au sein de son Conseil d'Administration, dont le mandat est de trois (3) ans, portant sur les exercices sociaux 2026, 2027 et 2028.

2- CRITERES D'ELIGIBILITE :

Les candidat(e)s à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) en Gestion des risques ou en Audit, Finance ou Comptabilité, et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances, ou dans le domaine de la finance en Tunisie ou à l'étranger ;
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales et à l'article 85 du code des assurances.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire.

Par ailleurs, les candidat(e)s à ce poste doivent, notamment, satisfaire au moment de leur candidature, aux critères suivantes :

- N'avoir aucun lien ni intérêt direct ou indirect avec BH ASSURANCE, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédent le dépôt de candidature, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Conseil d'Administration ou salarié de BH ASSURANCE ;
- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédent le dépôt de candidature, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Conseil d'Administration ou salarié d'une société appartenant au même groupe que BH ASSURANCE ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle BH ASSURANCE est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, Directeur Général Adjoint de BH ASSURANCE, désigné en tant que tel, détient ou a détenu durant les cinq années précédent le dépôt du dossier, un mandat d'Administrateur ou est membre de conseil de surveillance ;
- Ne pas être descendant, descendant ou conjoint du Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou salarié de BH ASSURANCE ;
- Ne pas être descendant, descendant ou conjoint du Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que BH ASSURANCE ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de BH ASSURANCE ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de BH ASSURANCE ou de participation indirecte au titre de conjoint, descendant ou descendant du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de BH ASSURANCE ;
- Ne pas être, en même temps, membre de conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse, exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Conseil d'Administration, directeur Général unique, mandataire actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec BH ASSURANCE ou une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration de BH ASSURANCE détaillant les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en [annexe 1](#) ;
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en [annexe 2](#) ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae (copie du/des diplôme(s), attestations de travail, etc).

4- MODALITES ET DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURE :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société BH ASSURANCE et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant** ».

Cette enveloppe doit être soit transmise à la société par tout moyen laissant une trace écrite, ou déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de BH ASSURANCE sis au Centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1003-Tunis, au plus tard le **12.02.2026**.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

5- CHOIX DES CANDIDAT(S) :

Le(s) candidat(s) retenus sont choisis par le comité de nomination et de rémunération après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

La BH ASSURANCE transmettra pour avis au Comité Général des Assurances, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le(s) candidats retenus sont informés de leur sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

BH ASSURANCE mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société d'assurance qui en assume l'entièvre responsabilité.

**ANNEXE 1 : FICHE DE CANDIDATURE FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM :

Email :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats occupés dans d'autres conseils d'Administration :

ANNEXE 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) , titulaire de la Carte d'Identité Nationale / Pièce d'identité numéro demeurant au , candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société BH ASSURANCE déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas tomber sous les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae et sur la fiche de ma candidature.

Signature

Avis des sociétés (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

APPEL A CANDIDATURE

**POUR LA DESIGNATION D'UNE ADMINISTRATRICE OU D'UN ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.F.B.T.**

Objet

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et à la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020, et suite à l'arrivée à terme du deuxième mandat d'un de ses deux Administrateurs indépendants, la S.F.B.T. lance un appel à candidature pour la désignation d'une Administratrice ou d'un Administrateur indépendant(e) devant siéger à son Conseil d'Administration et ce, pour un mandat de trois (3) ans couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028.

Critères d'éligibilité :

Le candidat éligible au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doit remplir les conditions suivantes :

- satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- être obligatoirement, une personne physique et jouir de ses droits civils.
- ne peuvent être candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :
 - les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du Code des sociétés commerciales ;
 - toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ;
 - les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la SFBT, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- doit notamment satisfaire aux critères suivants :
 - ne pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou salarié de la SFBT ;
 - Président du Conseil d'Administration ou Président-Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même Groupe que la SFBT ;

- ne pas être Président-Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle la SFBT est directement ou indirectement Administrateur ou membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général-Adjoint de la SFBT (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est Administrateur ou membre du Conseil de surveillance ;
- ne pas être descendant ou conjoint du :
 - Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou salarié de la SFBT ;
 - Président du Conseil d'Administration ou Président-Directeur général ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même Groupe que la SFBT.
- ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la SFBT ;
- ne pas détenir de participation directe dans le capital de la SFBT ou de participation indirecte au titre de conjoint, descendant ou descendant du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général-Adjoint ou d'un salarié de la société ;
- ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même Groupe ;
- ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la SFBT ou d'une société concurrente ;
- ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la gouvernance d'entreprise industrielle ou financière.

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la SFBT présentant les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature (Annexe 1) ;
- Le curriculum vitae;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE « S.F.B.T. » et portant la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR
Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant
au Conseil d'Administration de la S.F.B.T.».

Cette enveloppe doit être : soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la S.F.B.T. sis au 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, du lundi au samedi entre 8h00 et 13h00 et, **au plus tard, le samedi 14 février 2026 à 13 h00**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du Bureau d'ordre faisant foi).

- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale)

Processus d'examen des candidatures :

- Les candidats seront choisis, après étude et évaluation, par un comité mis en place par la SFBT à cet effet. Une liste des candidats éligibles sera arrêtée par ce comité, compte tenu des conditions exigées.
- Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.
- Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les dispositions de la Décision Générale N° 23.
- Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.
- La SFBT mettra à la disposition des actionnaires vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire, en annexe du projet de résolutions, les informations suivantes relatives aux candidats retenus :
 - nom, prénom et date de naissance des candidats
 - diplômes et qualifications,
 - activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et, notamment, les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés
- La nomination d'un Administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

Annexe 1**FICHE DE CANDIDATURE**

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession/Activité :
- Formation académique du candidat: .
.....
.....
- Mandats en cours dans d'autres dans d'autres conseils d'administration (si oui dénominations des sociétés)
 -
 -
 -
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :

candidat à l'élection au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE « S.F.B.T. » déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.**
- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la S.F.B.T.**

Signature légalisée

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Développement Economique de Kasserine
"SODEK - SICAR"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK-SICAR" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 janvier 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Madame Sawssen DALHOUMI.

BILAN - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		3	7 892	7 892
Moins : amortissements			<u>-7 892</u>	<u>-7 892</u>
			<u>-</u>	<u>-</u>
Immobilisations corporelles		3	162 789	162 789
Moins : amortissements			<u>162 789</u>	<u>-162 407</u>
			<u>-</u>	<u>382</u>
Immobilisations financières		4	7 331 300	7 331 300
Moins : provisions			<u>-877 655</u>	<u>-897 655</u>
			<u>6 453 645</u>	<u>6 433 645</u>
Total des actifs immobilisés			6 453 645	6 434 027
Autres actifs non courants			<u>-</u>	<u>-</u>
Total des actifs non courants			6 453 645	6 434 027
Autres actifs courants		5	1 098 941	1 109 435
Moins : provisions			<u>-30 081</u>	<u>-30 081</u>
			<u>1 068 860</u>	<u>1 079 354</u>
Placements et autres actifs financiers		6	515 000	715 000
Liquidités et équivalents de liquidités		7	30 852	104 915
Total des actifs courants			1 614 712	1 899 269
TOTAL DES ACTIFS			8 068 357	8 333 296

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2024 31 décembre 2023

CAPITAUX PROPRES				
	Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
	<i>Capital souscrit libéré</i>		5 687 257	5 687 257
	<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		548 798	548 798
	Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
	Résultats reportés		-5 183 545	-4 585 584
	Modifications comptables		-164 639	-164 639
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		963 701	1 561 662
	Résultat de l'exercice		-471 347	-597 961
	Total des capitaux propres avant affectation	8	492 354	963 701
PASSIFS				
Passifs non courants				
	Concours sur les ressources	9	5 429 722	5 733 181
	Total des passifs non courants		5 429 722	5 733 181
Passifs courants				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10	3 463	3 963
	Autres passifs courants	11	708 323	334 431
	Avances sur rétrocession de participation	12	1 415 233	1 298 020
	Concours bancaires et autres passifs financiers	13	19 262	-
	Total des passifs courants		2 146 281	1 636 414
	Total des passifs		7 576 003	7 369 595
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		8 068 357	8 333 296

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	14	63 764	106 257
	Autres produits d'exploitation		-	-
	Total des produits d'exploitation		63 764	106 257
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats d'approvisionnements consommés	15	-10 654	-22 078
	Charges de personnel	16	-494 166	-474 521
	Dotations aux amortissements et aux provisions	17	26 618	-138 567
	Autres charges d'exploitation	18	-57 069	-68 575
	Total des charges d'exploitation		-535 271	-703 741
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-471 507	-597 484
	Produits financiers nets	19	1 449	1 496
	Produits des placements		-	-
	Autres pertes ordinaires	20	-789	-1 475
	Autres gains ordinaires		-	2
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		-470 847	-597 461
	Impôt sur les sociétés	21	-500	-500
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-471 347	-597 961
	Effets des modifications comptables		-	-
	RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-471 347	-597 961

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	Résultat net		-471 347	-597 961
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		-26 618	138 567
	Variations de :			
	- Autres actifs courants		10 494	280 995
	- Fournisseurs et comptes rattachés		-500	206
	- Autres passifs courants		373 892	141 370
	- Autres actifs financiers		-	85 000
	- Avances sur rétrocession de participation		117 213	222 300
	- Effets des modifications comptables		-	-344 615
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		3 134	-74 138
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
	Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-	-
	Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		7 000	5 000
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		7 000	5 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Variation des concours sur les ressources		-303 459	14 291
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-303 459	14 291
	Variation de trésorerie		-293 325	-54 847
	Trésorerie au début de l'exercice	6, 7 & 13	304 915	359 762
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	6, 7 & 13	11 590	304 915

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. Au 31 décembre 2024, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré. Le montant du capital souscrit libéré s'élève, au 31 décembre 2024, à 5 687 257 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2024, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

2) Titres de participation (ou placements à long terme)

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

a) Dividendes :

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

b) Commissions d'étude et de gestion de fonds :

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

c) Produits de placements :

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

d) Plus-value sur cessions des participations :

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels	3 179	-	-	3 179	3 179	-	-	3 179	-	-
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
Total des immobilisations incorporelles (1)	7 892	-	-	7 892	7 892	-	-	7 892	-	-
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	103 555	-	-	103 555	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	8 042	-	-	8 042	-	-
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 822	-	-	22 822	-	-
Matériel informatique	17 597	-	-	17 597	17 215	382	-	17 597	-	382
Total des immobilisations corporelles (2)	162 789	-	-	162 789	162 407	382	-	162 789	-	382
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)	170 681	-	-	170 681	170 299	382	-	170 681	-	382

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Participations :	6 129 645	6 109 645
- Titres de participation SODEK (<i>voir Note 4-1</i>)	2 652 000	2 652 000
- Titres de participation FOPRODI (<i>voir Note 4-2</i>)	1 979 300	1 979 300
- Titres de participation FSPME (<i>voir Note 4-3</i>)	976 000	976 000
- Titres de participation CDC (<i>voir Note 4-4</i>)	1 400 000	1 400 000
- Moins : Provisions pour dépréciation (<i>voir Note 4-1</i>)	-877 655	-897 655
Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA	24 000	24 000
Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP	300 000	300 000
Total en DT	6 453 645	6 433 645

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION – SODEK

	Soldes au 31 décembre 2024		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - SODEK :	2 652 000	877 655	1 774 345
- ENNEJMA	50 000	-	50 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	4 000	36 000
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HAMASSI	50 000	47 000	3 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	169 500	80 500
- ADAM OIL	138 000	17 500	120 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	6 000	30 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	135 000	95 000
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	270 000	30 000
- NEW PLAST COMPANY	365 000	121 667	243 333
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	-	26 500
- GREEN PARC	17 000	16 600	400
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	19 333	40 667
Titres de participation non libérés - SODEK :	97 000	-	97 000
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :	-97 000	-	-97 000
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
Total en DT	2 652 000	877 655	1 774 345

NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI

		Soldes au 31 décembre 2024	
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - FOPRODI :	1 979 300	-	1 979 300
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
Titres de participation non libérés - FOPRODI :	30 000	-	30 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :	-30 000	-	-30 000
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
Total en DT	1 979 300	-	1 979 300

NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME

		Soldes au 31 décembre 2024	
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - FSPME :	976 000	-	976 000
- AUTO CLINIQUE HAMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOC	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	225 000	-	225 000
Total en DT	976 000	-	976 000

NOTE N°4-4 : TITRES DE PARTICIPATION - CDC

	Soldes au 31 décembre 2024		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - CDC :	1 400 000	-	1 400 000
- SOTUP	400 000	-	400 000
- STE TIBA	1 000 000	-	1 000 000
Total en DT	1 400 000	-	1 400 000

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs - avances et acomptes	4 200	4 200
État - comptes débiteurs :	124 008	123 806
- Impôt sur les Sociétés à reporter	122 385	120 397
- Crédit de TVA	1 623	3 409
Avances et acomptes au personnel	791	791
Charges constatées d'avance	1 293	1 624
Intérêts à recevoir / OCA :	328 787	328 787
- Intérêts / OCA - FULLA	15 294	15 294
- Intérêts / OCA - SOIP	208 464	208 464
- Intérêts / CCA - NEW PLAST COMPANY	135 110	135 110
- Moins : Provisions pour dépréciation	-30 081	-30 081
Autres produits à recevoir (commissions d'étude...)	60 983	60 598
Jetons de présence à recevoir	-	10 750
Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré (*)	548 798	548 798
Total en DT	1 068 860	1 079 354

(*) Voir Note 8 des états financiers.

NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Placements à court terme (très liquides) :	-	200 000
- Bons de caisse - BNA	-	200 000
Prêts - échéances à moins d'un an :	-	-
- AFRIQUE MARBRE	25 552	25 552
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-100 453	-100 453
Prêts - Intérêts courus :	-	-
- AFRIQUE MARBRE	7 961	7 961
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 961	-7 961
Prêts - échéances à moins d'un an impayées (*)	515 000	515 000
Autres créances financières	-	-
- Échéances à moins d'un an impayées ALICO	24 999	31 999
- Moins : Provisions pour dépréciation	-24 999	-31 999
Total en DT	515 000	715 000

(*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT imputé sur le fonds du renforcement des ressources des sicars régionales géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, et ce, pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an. Les échéances à moins d'un an impayées à la date de clôture s'élèvent à 515 000 DT.

NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Banques :	30 744	104 909
- BH Bank	-	5 170
- BNA Bank	166	156
- STB	458	601
- ATTIJARI BANK	436	85 604
- QNB	29 684	13 378
 Caisse	 108	 6
 <i>Total en DT</i>	 30 852	 104 915

NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
(en DT)

	Capital Social(*)	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2022	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-4 165 922	-419 662	1 906 277
Affectation perte de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-419 662	419 662	-
Effets des modifications comptables	-	-	-	-	-344 615	-	-	-344 615
Perte de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-597 961	-597 961
Soldes au 31 décembre 2023	6 236 055	7 254	66 576	2 000	-164 639	-4 585 584	-597 961	963 701
Affectation perte de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-597 961	597 961	-
Perte de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-471 347	-471 347
Soldes au 31 décembre 2024	6 236 055	7 254	66 576	2 000	-164 639	-5 183 545	-471 347	492 354

(*) L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. En application de l'article 294 du Code des Sociétés Commerciales, l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de 5 ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au 31 décembre 2024, le capital social de la SODEK SICAR n'est pas intégralement libéré et que, à cette date, le montant du capital souscrit libéré s'élève à 5 687 257 DT.

Il est à signaler qu'au 31 décembre 2024, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) de la SODEK-SICAR sont négatifs de (56 444) DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion en date du 23 janvier 2025 et en se basant sur le dernier plan d'affaires approuvé par le Conseil d'Administration, a décidé la continuité d'exploitation de la Société.

NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 962 587	1 979 300
Affectation sur le fonds FSPME	971 276	1 173 022
Affectation sur le fonds CDC	2 495 859	2 580 859
<i>Total en DT</i>	5 429 722	5 733 181

NOTE N°10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :		
- LAKHDHER ALI	450	450
- CAJES	1 995	2 495
- CSD	1 018	1 018
<i>Total en DT</i>	3 463	3 963

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Etat - impôts et taxes	56 365	5 676
- Retenues à la source	46 555	689
- Impôt sur les Sociétés à reporter	500	500
- TFP et FOPROLOS	9 162	4 487
- Autres taxes à payer	148	-
Personnel - comptes créditeurs :	427 118	144 074
- Personnel rémunérations dues	128 801	-
- Congés à payer	39 249	30 189

- Autres charges à payer (intérêses, primes...)	259 068	113 885
Charges à payer (honoraires, jetons de présence, etc.)	103 616	84 571
Produits constatés d'avance (plus-values de rétrocession)	62 050	62 050
Organismes de sécurité sociale (CNSS)	55 799	35 742
CNRPS	1 920	1 288
Créditeurs divers	1 455	1 030
Total en DT	708 323	334 431

NOTE N°12 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres de participation :	1 415 233	1 298 020
- ENNEJMA	50 000	50 000
- GHAITH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	170 000	145 000
- ADAMOIL	44 800	38 800
- NEW PLAST COMPANY	214 213	197 500
- MERVEILLE DU CENTRE	95 000	95 000
- AUTO CLINIQUE HAMASSI	3 000	3 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- AFRIQUE MARBRE	10 000	10 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	80 500	70 500
- PUNICA INGREDIENT	76 000	71 000
- HANNIBAL OIL	16 500	2 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	26 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	3 000
- SCITEK	500 000	500 000
- GREEN PARC	400	400
- BYZACENE	30 000	10 000
- STE SAV	60 000	40 000
Total en DT	1 415 233	1 298 020

NOTE N°13 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Découverts bancaires :	19 262	-
- BH Bank	19 259	-
- QNB	3	-
Total en DT	19 262	-

NOTE N°14 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Intérêts des placements monétaires	830	8 145
Jetons de présence	1 950	37 750
Commission de gestion des ressources FSPME	16 684	14 338
Commission de gestion des ressources CDC	44 300	38 115
Intérêts des prêts en comptes courants	-	679
Produits sur obligations convertibles en actions	-	7 230
Total en DT	63 764	106 257

NOTE N°15 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Carburants et lubrifiants	7 714	19 339
Eau & électricité	1 796	959
Fournitures de bureaux	912	1 388
Fournitures de nettoyage	232	392

<i>Total en DT</i>	10 654	22 078
--------------------	---------------	---------------

NOTE N°16 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Salaires et compléments de salaires	416 622	398 085
Charges sociales légales	63 842	61 748
Congés payés (variation)	8 797	1 906
Autres charges de personnel	4 905	12 782
<i>Total en DT</i>	494 166	474 521

NOTE N°17 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	382	382
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	126 026
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-20 000	-3 500
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	15 659
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-7 000	-3 500
<i>Total en DT</i>	-26 618	138 567

NOTE N°18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Services extérieurs :	43 532	54 294
- Loyers et charges locatives	13 143	13 143
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 022	13 347
- Déplacements, missions et réceptions	440	2 603

- Primes d'assurance	1 254	1 621
- Entretiens & réparations	4 512	7 569
- Frais postaux et de télécommunications	1 924	2 201
- Publicité, publications et relations publiques	265	1 747
- Services bancaires et assimilés	958	474
- Jetons de présence et cotisation ATIC	6 500	11 000
- Autres charges d'exploitation	514	589
 Impôts et taxes	 13 537	 14 281
 Total en DT	 57 069	 68 575

NOTE N°19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Intérêts des CCB	1 449	1 496
 Total en DT	 1 449	 1 496

NOTE N°20 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Pénalités fiscales	65	924
Contribution Sociale de Solidarité	500	500
Autres pertes exceptionnelles	224	51
 Total en DT	 789	 1 475

NOTE N°21 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

**Exercice clos le
31 décembre 2024**

Résultat net de l'exercice	-471 347
Réintégitations :	1 065
- Impôt sur les sociétés	500
- Pénalités de retard	65
- Dotations aux provisions non déductibles	-
- Contribution Sociale de Solidarité	500
Déductions :	7 000
- Reprises sur provisions non déductibles	7 000
Résultat fiscal (perte)	-477 282
Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)	500
Retenues à la source	-2 488
Reports antérieurs	-120 397
Impôt sur les Sociétés à reporter au 31 décembre 2024	-122 385

NOTE N°22 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2024, la somme de 11 590 DT, contre 304 915 DT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une diminution de 96% et s'analysant comme suit :

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Avoirs en banques & caisse	30 852	104 915
Placement en bons de caisse	-	200 000
Découvert bancaire	-19 262	-
Total en DT	11 590	304 915

NOTE N°23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés

La « SODEK-SICAR » n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUIFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	-	-	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOUI	Pacte d'actionnaires	-	-	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	-	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	-	Aucune
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhibi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	-	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	-	-	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune

LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	-	Aucune
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	-	-	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	-	-	-	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	-	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	-	-	2000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAILI	Pacte d'actionnaires	-	-	22500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 225.000 DT
SOTUP	Maktouf KHADROUI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 400.000 DT
STEM	Adel TLILI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 1.000.000 DT

NOTE N°24 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en DT)

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus	63 764	106 257
Autres produits d'exploitation	-	-
PRODUCTION	63 764	106 257
Achats d'approvisionnements consommés	-10 654	-22 078
Services extérieurs et autres charges externes	-43 532	-54 294
VALEUR AJOUTÉE	9 578	29 885
Charges de personnel	-494 166	-474 521
Impôts et taxes	-13 537	-14 281
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-498 125	-458 917
Charges financières nettes	1 449	1 496
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	26 618	-138 567
Autres pertes ordinaires	-789	-1 475
Autres gains ordinaires	-	2
Impôt sur les sociétés	-500	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-471 347	-597 961
Effets des modifications comptables	-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	-471 347	-597 961

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE
(SODEK-SICAR)**

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,
Rapport sur l'audit des états financiers*

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SODEK-SICAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 492.354 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (471.347) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la Note 8 des états financiers, qui indique que la société a subi une perte nette de (471.347) DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et que, à cette date, ses capitaux propres sont en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

La Conseil d'Administration lors de réunion en date du 07 mars 2024 a approuvé un business plan de la société pour la période 2024 -2029 qui comporte notamment l'augmentation du capital social, et ce dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de restructuration financière de la société. Cependant, nous estimons que la capacité de la société d'honorer ses engagements et de surmonter ses difficultés reste tributaire de la réalisation des performances et des perspectives de la rentabilité prévues au niveau du business plan.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 8 des états financiers. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5.345.190 DT afin de le ramener de 890.865 DT à 6.236.055 DT, et ce, par l'émission de 1.069.038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. Au 31 décembre 2024, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré et ce contrairement aux dispositions de l'article 294 du Code des Sociétés Commerciales qui prévoit que l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter

toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur

notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

Au 31 décembre 2024, les fonds propres sont en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes. De ce fait et conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Application de l'article 420 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives

Compte tenu des difficultés financières et opérationnelles auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 de la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016, relative aux procédures collectives, nous avons demandé à la Direction Générale de la société des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Le management de la société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière de la société.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2024-2029 approuvé par le Conseil d'administration en date du 07 mars 2024 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Il est à noter que compte tenu des difficultés financières et opérationnelles actuelles, la capacité de la société d'honorer ses engagements et de surmonter ses difficultés reste tributaire de la réalisation des performances et des perspectives de rentabilité prévues au niveau du business plan.

Tunis, le 16 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (antérieures et nouvelles)

- 1)** En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, les commissions facturées (ou à facturer) par la SODEK-SICAR à la BFPME s'élèvent à 16 684 DT (hors TVA) au titre de l'exercice 2024.

Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants

- 1)** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - Le Directeur Général a été désigné par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 13 février 2023. La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2023. Elle se compose des éléments suivants : salaire mensuel et une prime d'intéressement. Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant et la prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique à raison 50 DT/mois. En outre, il bénéficie de tickets de restauration.
 - Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2024 pour un montant brut de 4.500 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2023.
- 2)** Les charges encourues par la SODEK-SICAR au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	73.236	-
Avantages en nature	14.459	-
Jetons de présence	-	4.500
Total en DT	87.695	4.500

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 16 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable